

## Règlement 2010

### Art. 1 : Organisation

L'Office du Tourisme de Montgenèvre en collaboration avec les communes de Montgenèvre, Claviere, Cesana Torinese et l'Association Chaberton Marathon organise le 1 août 2010 le Trail des Forts et la K22 , compétitions de course à pied en montagne, ouvertes aux hommes et aux femmes âgés de plus de 20 ans, licenciés ou non.

### Art. 2: Conditions d'admission

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées de la photocopie d'une licence portant la mention athlétisme délivrée par la FFA, d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP ou FFTRI en cours de validité et pour les non-licenciés d'un certificat médical de «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an au jour de la course ou de sa photocopie certifiée conforme. Les photocopies seront conservées par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents il ne sera pas remis de dossard.

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard.

### Art. 3: Inscriptions

Le prix de l'inscription comprend le dossard, le transport de l'athlète et d'un sac vestiaire, un repas à l'arrivée, douche, kyné et "welcome bag".

Le prix est fixé pour chacune des courses à 30,00€ jusqu'au 15 juillet 2010 il passe ensuite à 40,00€.

Les règlements sont à libeller à l'ordre de "Chaberton Marathon". Les bulletins d'inscriptions accompagnés de la photocopie d'une licence sportive agréée ou du certificat médical et du règlement pourront être envoyés ou remis à l'Office du tourisme de Montgenèvre - Route d'Italie - 05100 Montgenèvre.

Les inscriptions peuvent aussi se faire sur internet à travers le site "[www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)"

Les inscriptions sont reçues jusqu'au vendredi 30 juillet 2010 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions sont limitées à 300 pour le Trail des forts et à 300 pour la K22.

### Art. 4: Les parcours

La course comporte deux parcours:

- **Le Trail des Forts** qui part de Cesana, passe par Fenils, grimpe au fort du Chaberton (3131m), traverse Claviere pour passer ensuite le Chenaillet, les forts du Gondran et du Janus avant d'arriver à Montgenèvre. Au total 42,500km, 6 032m de dénivelé dont 3 256m de dénivelé positif et 2 776m de dénivelé négatif.
- **La K22** qui suit le même itinéraire que le Trail des Forts pour se terminer à Claviere après 20km500, 1 911m de dénivelé positif et 1 511 m de dénivelé négatif.

Le départ du Trail des Forts aura lieu à Cesana - Place de la Mairie à 8:00h.

Le départ de la K22 aura lieu à Cesana, Place de la Mairie à 9:00h.



L'arrivée du Trail des Forts à Montgenèvre est prévue à partir de 13h, celle de la K22 à Claviere à partir de 11h.

#### **Art. 5: Remise des dossards**

le retrait des dossards aura lieu:

- le samedi 31 juillet 2010 de 15h00 à 19h00 à l'école de Cesana et
- le dimanche 1 août 2010, toujours à l'école de Cesana, de 6h30 à 7h30 pour le Trail des Forts et de 7h30 à 8h30 pour la K22

#### **Art. 6: Assistance**

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité, seront installés le long du parcours.

#### **Art. 7: Barrières horaires et temps maximum pour effectuer le parcours**

Trail des Forts

Claviere: km 20,500 - barrière horaire: 5 heures du départ.

Montgenèvre: temps maximum pour figurer au classement, 10 heures.

K22

Col du chaberton: km 12 en montée - barrière horaire 3h30 du départ.

Claviere: temps maximum pour figurer au classement, 6 heures.

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières dans les délais indiqués ne sera pas classé. Les concurrents qui voudront continuer la course au delà de ces délais devront restituer leur puce électronique et ne pourront plus compter sur l'appui de l'organisation

#### **Art. 8: Sécurité**

Matériel obligatoire: Réserve d'eau d'au moins 75cl., coupe vent, bonnet, gants, pantalon, chaussures de trail.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un quelconque véhicule. Le parcours est entièrement balisé.

Les chaussures à pointes ainsi que les bâtons sont interdits.

#### **Art. 9: Couverture photographique et audiovisuelle**

Les concurrents, du simple fait de leur engagement, autorisent l'organisation à utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

#### **Art. 10: Météo**

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours y compris durant le déroulement de la course.

## Art. 11: Récompenses

A l'arrivée tous les concurrents recevront un objet souvenir .  
Différentes récompenses seront distribuées aux participants des deux compétitions.  
Les récompenses de catégorie ne sont pas cumulables avec celles du classement général.

### 1. Le Trail des forts

La remise des récompenses du Trail des forts aura lieu sur la Place de l'Eglise à Montgenèvre à 17h00.

#### Classement masculin

##### Classement général

- 1° bon d'achat d'une valeur de 1000€
- 2° bon d'achat d'une valeur de 750€
- 3° bon d'achat d'une valeur de 500€
- 4° bon d'achat d'une valeur de 250€
- 5° -9° bon d'achat d'une valeur de 150€
- 10° 15° bon d'achat d'une valeur de 100€

##### Classement par catégories : V1, V2, V3

- 1° bon d'achat d'une valeur de 100€
- 2° bon d'achat d'une valeur de 75€
- 3° bon d'achat d'une valeur de 50€

#### Classement féminin

##### Classement général

- 1° bon d'achat d'une valeur de 1000€
- 2° bon d'achat d'une valeur de 500€
- 3° bon d'achat d'une valeur de 250€
- 4° -6° bon d'achat d'une valeur de 125€

##### Classement par catégories : V1 et V2

- 1° bon d'achat d'une valeur de 100€
- 2° bon d'achat d'une valeur de 75€
- 3° bon d'achat d'une valeur de 50€

Les récompenses de catégorie ne sont pas cumulables avec celles du classement général.

### 2. LA K22

La remise des récompenses de la K22 aura lieu sur la Piazza della Chiesa (place de l'église) à Claviere à 14h30.

#### Classement masculin

##### Classement général

- 1° bon d'achat d'une valeur de 750€
- 2° bon d'achat d'une valeur de 500€
- 3° bon d'achat d'une valeur de 250€
- 4° -8° bon d'achat d'une valeur de 150€



9°-13° bon d'achat d'une valeur de 100€

Classement par catégories : V1, V2, V3

1° bon d'achat d'une valeur de 100€

2° bon d'achat d'une valeur de 75€

3° bon d'achat d'une valeur de 50€

### **Classement féminin**

Classement général

1° bon d'achat d'une valeur de 500€

2° bon d'achat d'une valeur de 250€

3° bon d'achat d'une valeur de 150€

4°-6° bon d'achat d'une valeur de 100€

Classement par catégories V1 et V2

1° bon d'achat d'une valeur de 100€

2° bon d'achat d'une valeur de 75€

3° bon d'achat d'une valeur de 50€

Les récompenses de catégorie ne sont pas cumulables avec celles du classement général.

### **Art. 12: Élimination**

Les concurrents seront éliminés pour absence de dossard, falsification de dossard, absence de matériel obligatoire, non pointage aux postes de contrôles, dépassement des temps autorisés aux barrières horaires, pollution ou dégradation des sites traversés ( jets de détritrus, sentiers coupés...), refus de se faire examiner par un médecin.

Toute personne souhaitant faire une réclamation, devra le faire oralement au 1° poste de contrôle rencontré et par écrit, à l'arrivée, auprès du directeur de la course.

### **Art. 13: Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

### **Art. 14: Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile: Groupama Alpes méditerranée - Agence de Briançon - Office de tourisme de Montgenèvre - n° 13360565H/001 .

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.